

# **Publications des départements et des offices de la Confédération**

---

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication**

#### **Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME)**

L'égalité de traitement (non-discrimination) entre tous les clients et l'encouragement de la transparence, de la concurrence et de l'efficacité au sein de l'industrie électrique sont au cœur du projet. Celui-ci précise en particulier les droits et les obligations des exploitants de réseaux, qui continueront à disposer de monopoles naturels.

Date limite: 30 novembre 2001

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne, tél. 031 322 56 11

16 octobre 2001

Chancellerie fédérale